

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	23.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Tribunal fédéral
Acteurs	France
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2021

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Frick, Karin
Mach, André
Terribilini, Serge

Citations préféré

Frick, Karin; Mach, André; Terribilini, Serge 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Tribunal fédéral, France, 1992 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Ordre juridique	1
Droit privé	1
Politique étrangère	1
Relations avec d'autres États	1
Infrastructure et environnement	1
Protection de l'environnement	2
Déchets	2

Abréviations

RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
EG	Europäische Gemeinschaft
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz

CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CE	Communauté européenne
CICR	Comité international de la Croix-Rouge

Chronique générale

Eléments du système politique

Ordre juridique

Droit privé

POSTULAT
DATE: 12.12.2018
KARIN FRICK

Der Bericht «Modernisierung des Familienrechts» in Erfüllung eines Postulats Fehr (sp, ZH; Po. 12.3607) sowie mehrere Bundesgerichtsentscheide aus jüngerer Vergangenheit wiesen darauf hin, dass das schweizerische Abstammungsrecht nicht mehr zeitgemäss sei. Zu diesem Schluss kam die RK-SR und reichte im August 2018 ein Postulat ein, das den Bundesrat auffordert, einen Bericht über den **Reformbedarf im Abstammungsrecht** zu erstellen und allenfalls Empfehlungen für eine kohärente Gesetzesrevision darzulegen. Das geltende fortpflanzungsmedizinische Verbot der Ei- und Embryonenspende sowie der Leihmutterchaft soll dabei nicht infrage gestellt, die Tatsache, dass in der Schweiz verbotene Reproduktionsmethoden zunehmend im Ausland in Anspruch genommen werden, aber auch nicht ausser Acht gelassen werden. Der Bundesrat unterstützte das Anliegen. Bundesrätin Simonetta Sommaruga sagte vor dem Ständeratsplenum im Dezember 2018, die Schweiz täte gut daran, sich dieser Fragen anzunehmen, wie es Frankreich und Deutschland bereits getan hätten. Der Ständerat überwies das Postulat stillschweigend an den Bundesrat.¹

Politique étrangère

Relations avec d'autres Etats

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 27.05.1992
ANDRÉ MACH

La décision des autorités suisses de satisfaire la **demande d'extradition des autorités françaises contre Zeyal Sarhadi** amena celui-ci à faire recours auprès du Tribunal fédéral; parallèlement, différentes menaces de rétorsions économiques à l'égard des entreprises suisses actives en Iran ont été exprimées dans la presse iranienne; celles-ci furent prises très au sérieux par le Conseil fédéral. Par la suite, l'homme d'affaires suisse, Hans Bühler, a été arrêté à Téhéran pour le motif d'avoir entretenu des contacts illégaux avec des militaires iraniens. Pendant plusieurs semaines, les autorités de Téhéran n'ont donné aucune explication sur cette arrestation. Même si les deux pays ont constamment nié l'existence de liens entre les deux affaires, il paraît vraisemblable que les accusations portées contre l'homme d'affaire helvétique ont été utilisées par les autorités iraniennes afin de faire pression sur la Suisse dans l'affaire Zeyal Sarhadi. Par ailleurs, le gouvernement iranien a décidé de mettre fin aux activités de l'unité du CICR à Téhéran en raison «de violations fréquentes des limites de ses fonctions prévues dans les conventions de Genève». Les 15 délégués de l'organisation ont dû regagner la Suisse.²

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 10.12.1992
ANDRÉ MACH

Après le rejet par le Tribunal fédéral du recours de **Zeyal Sarhadi**, ce dernier a été **extradé en France**, où il a été inculpé et incarcéré. Malgré les menaces des autorités iraniennes, les relations entre les deux pays se sont quelque peu détendues par la suite. Ainsi, les restrictions de mouvement pour le personnel des ambassades des deux pays ont été levées. A la fin de l'année, a débuté le procès de Hans Bühler.³

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Déchets

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 18.07.1992
SERGE TERRIBILINI

Un **conflit** a éclaté entre la Suisse, la CE et la France **concernant les emballages pour boissons**. L'ordonnance helvétique à ce sujet prescrit l'interdiction du PVC dès le 1er novembre 1991, interdiction confirmée par le Tribunal fédéral. Or, le PVC constitue l'emballage de prédilection des minéraliers français. Ceux-ci, ainsi que la Commission européenne, ont accusé la Suisse d'avoir mis en place une mesure discriminatoire, douteuse du point de vue environnemental et non eurocompatible, afin de protéger le marché suisse des eaux minérales. La Suisse s'est défendue de toute volonté protectionniste et a affirmé n'agir que dans le but d'une protection accrue de l'environnement.⁴

1) AB SR, 2018, S. 1026

2) BO CN, 1992, p.330; Presse des 23.3. et 28.3.92.; Presse des 25.2., 2.3., 24.3. et 27.5.92 (extradition); presse des 11.3. et 25.3.92 (menaces); Presse des 31.3., 18.4. et 6.5.92.

3) Presse du 12.6.92; NQ, 10.12.92.

4) NZZ, 1.2 et 26.7.92; NQ, 20.3.92; Bund et JdG, 17.7.92; TA, 18.7.92; Presse du 29.4 et 30.4.92